



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction Générale de l'Enseignement et de Recherche</b></p> <p><b>Sous-direction des établissements et de la politique contractuelle (EPC)</b></p> <p><b>Bureau des emplois, du recrutement et de la formation initiale des personnels de l'enseignement technique (BERFI)</b></p> <p>Adresse : 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris Suivi par : Sandra AZOULAY Tél : 01 49 55 52 01 Fax : 01 49 55 48 19</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/SDEPC/N2006-2086</b></p> <p><b>Date: 12 septembre 2006</b></p>
--	---

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Date de mise en application : immédiate  
Annule et remplace: Note de service  
**DGER/POFEGTP/N2003-2066 du 29 septembre 2003**

Mesdames et Messieurs :  
Les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt  
Les Chefs de services régionaux de la formation et du développement  
Les Chefs d'établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

**Objet :** Dossier individuel d'évaluation du conseiller principal d'éducation stagiaire

**Mots-clés :** CONSEILLER PRINCIPAL EDUCATION, STAGE

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <p>Administration centrale Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M. et des T.O.M. Inspection générale de l'agriculture Conseil général du génie rural, des eaux et forêts Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat</p>	<p>Pour information :</p> <p>Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</p>

Cette note de service présente le dossier individuel des conseillers principaux d'éducation stagiaires qui sera soumis au jury pour l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (CPE) de l'enseignement agricole.

**Pour le directeur général  
et par délégation  
Le Sous-Directeur des  
Etablissements et de la Politique  
Contractuelle**

**Yves SCHENFEIGEL**



--	--

(1) cocher la case correspondante

## PIECES DU DOSSIER

numéro	Intitulé du document	Réservé BERFI Toulouse
	<b>I - PIECES D'INFORMATION</b>	
1-1	Guide à l'usage du directeur d'EPLEFPA accueillant le CPE stagiaire;	•
1-2	Guide à l'usage du tuteur sur l'utilisation de la fiche d'appréciation du CPE stagiaire;	•
1-3	Guide à l'usage des formateurs de l'ENESAD sur l'utilisation de la grille d'appréciation du CPE stagiaire	•
	<b>II- PIECES D'EVALUATION OBLIGATOIRES</b>	
2-1	Appréciations et avis du directeur de l'EPLEFPA sur le conseiller principal d'éducation stagiaire;	•
2-2	Appréciations et avis du tuteur sur le conseiller principal d'éducation stagiaire.	•
2-3	Appréciations et avis des formateurs de l'ENESAD sur le conseiller principal d'éducation stagiaire	•
2-4	- Appréciations et avis de l'inspecteur vie scolaire sur le conseiller principal d'éducation stagiaire.	•
	<b>III- AUTRES PIECES EVENTUELLES...</b>	•
		•
		•

**APPRECIATIONS ET DECISIONS  
A PARTIR DE L'ENSEMBLE DU DOSSIER**

APPRECIATION DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT DE FORMATION (ENESAD)

Appréciation globale du dossier:

Proposition:

AVIS FAVORABLE

AVIS PARTAGE

AVIS DEFAVORABLE

Fait à Dijon, le

Cachet

Signature

DECISION DU JURY

Après délibération en date du \_\_\_\_\_, le jury propose la décision suivante:

**ADMISSION**

**NON ADMISSION** (application de l'article 5)

Fait à :

le:

Le président du jury:

DECISION DU JURY

Après l'application de l'article 5 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1999, et la délibération en date du:

le jury propose:

**ADMISSION**

**AJOURNEMENT**

**REFUS DEFINITIF**

Fait à:

le:

Le président du jury:

**Cette fiche ne doit pas être portée à la connaissance du stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.**

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**  
**GUIDE A L'USAGE DES DU DIRECTEUR-DE L'EPLFPA**  
**ACCUEILLANT LE CPE STAGIAIRE**

**1 - La fiche d'appréciation est conçue de manière à ce que le directeur de l'EPLFPA s'engage.**

Une capacité, un comportement sont satisfaisants ou non.

Une croix est portée dans une case et non sur un trait entre deux cases.

Une justification, une nuance sont apportées en observations. Une appréciation négative doit obligatoirement être motivée en observations.

Les lignes horizontales délimitent des capacités précises qu'il convient d'apprécier en tant que telles, ou des capacités composites (aptitude au métier), pour lesquelles il convient de faire une synthèse.

**L'appréciation générale** ne résulte pas d'un simple exercice d'arithmétique basé sur la position des croix mais doit traduire le sentiment global de l'évaluateur après l'exercice d'analyse auquel il s'est livré.

**L'avis motivé** doit renseigner clairement le jury sur la perception qu'à le directeur de l'EPLFPA de la capacité à la prise de fonction de CPE du stagiaire.

**2 - Les précisions suivantes peuvent être apportées sur les rubriques retenues:**

A chaque rubrique, il convient que soient appréciés **le résultat mais aussi la démarche**. Il s'agit bien d'apporter un regard différent du tuteur ou de l'inspecteur.

La nature même de cette fiche d'appréciation doit inciter le directeur de l'EPLFPA à s'impliquer avec son équipe dans la formation du stagiaire en liaison avec les autres acteurs de cette formation: ENESAD, tuteur, inspecteur.

**Le directeur de l'EPLFPA ne doit pas porter la fiche d'appréciation remplie par ses soins à la connaissance du CPE stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.**

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**

**GUIDE A L'USAGE DU TUTEUR SUR L'UTILISATION DE LA FICHE  
D'APPRECIATION DU CPE STAGIAIRE**

L'arrêté du certificat d'aptitude organisé en vue de l'admission au corps des C.P.E. a sensiblement modifié les modalités de fonctionnement des jurys :

Le jury national se prononce après avoir pris connaissance du dossier individuel du C.P.E. stagiaire.

Les précisions sur les modalités de titularisation, l'organisation de la formation des professeurs stagiaires, la constitution du dossier individuel sont apportées par la note de service annuelle. Le dossier individuel comporte obligatoirement, dans les cas concernés, les appréciations du tuteur. C'est pourquoi une fiche d'appréciation est jointe.

*Remarque liminaire :*

Cette fiche destinée au directeur du centre de formation et au jury a un statut fort différent de la fiche d'observation pédagogique des séances fournies par l'ENESAD à des fins formatives.

Elle est une pièce constitutive du dossier individuel et doit être transmise au directeur de l'ENESAD,

*Utilisation :*

Elle permet de construire une synthèse des observations que le tuteur aura menées au cours du stage en établissement. Elle se fonde sur l'exploitation des fiches d'observation pédagogique et sur le dialogue entretenu avec le stagiaire.

Elle comprend deux volets, d'une part une grille critériée à remplir ligne par ligne, et d'autre part des plages d'explicitation permettant d'apporter des informations complémentaires sur les points forts et les points faibles. Il est important de fournir au jury des faits et éléments précis lui permettant d'étayer sa proposition finale.

Le tuteur ne doit pas porter la fiche d'appréciation remplie par ses soins à la connaissance du CPE stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**

**GUIDE A L'USAGE DES FORMATEURS DE L'ENESAD SUR  
L'UTILISATION DE LA FICHE D'APPRECIATION DU CPE STAGIAIRE**

La fiche d'appréciation des formateurs de l'ENESAD a été réalisée à partir de situations d'évaluation prenant appui sur le projet de formation des CPE stagiaires 2003/2004.

Ces différentes situations – conception d'un dossier thématique, réalisation de stages hors et en établissement de formation, élaboration d'un mémoire professionnel – font l'objet d'appréciations portant sur des documents écrits et/ou sur des présentations orales pouvant s'appuyer sur des supports variés.

Pour chacune des situations, l'appréciation est réalisée selon des critères précis portés à la connaissance des stagiaires dès le début de la formation.

Il est important de compléter la rubrique « remarques et appréciations » avec des faits et des éléments concrets permettant au Directeur de l'ENESAD, puis au jury, d'établir une proposition fondée sur des critères les plus objectifs possibles ; les appréciations nécessitant une interprétation seront proscrites.

L'ENESAD ne doit pas porter la fiche d'appréciation remplie par ses soins à la connaissance du CPE stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**

**APPRECIATIONS ET AVIS DU DIRECTEUR DE L'EPLEFPA  
SUR LE CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION STAGIAIRE**

SESSION :

Stagiaire

Affectation

**1 - Identifiant**

Adresse de l'établissement d'affectation :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse du lieu de stage :

Année de formation : .....

**3 - Modalités d'accès au corps :**

Cette fiche ne doit pas être portée à la connaissance du stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.

### Appréciations

<b>Intégration et ouverture</b>			-	++
■ Capacité à s'intégrer dans la communauté éducative de l'E.P.L.E.				
■ Capacité à s'ouvrir sur l'environnement professionnel, social et culturel de l'E.P.L.E. et à s'intégrer aux activités qui s'y rattachent.				
<u>Observations :</u>				

<b>Aptitude au métier</b>			-	++
■ Exercice de l'autorité. Capacité d'écoute et de dialogue. Connaissance et suivi des élèves, de leur travail et de leur comportement.				
■ Faculté à travailler en groupe. ■ Aptitude au management de l'équipe d'éducation et de surveillance.				
■ Capacité à gérer un projet dans la globalité.				
<u>Observations :</u>				

<b>Sens et qualité du service public</b>			-	++
■ Assiduité, ponctualité, réserve, rigueur administrative dans le fonctionnement quotidien. Comportement général.				
■ Capacité à prendre et appliquer des décisions dans le cadre de la politique et du projet d'établissement.				
<u>Observations :</u>				

**Appréciation globale et avis motivé :**

Le Proviseur : M.

Date :

Cachet et signature :

MINISTERE DE L'AGRICULTURE - DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE  
**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**  
**APPRECIATION PAR LE TUTEUR DU CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION STAGIAIRE**

Dossier individuel  
 pièce 2-2

**SESSION :**

1 - Maîtrisé  
 2 - à confirmer  
 3 - insuffisant

<u>Stagiaire</u> Nom Prénom	<u>Etablissement de stage</u>									<u>Provisieur</u> Nom Prénom									<u>Conseiller tuteur</u> Nom Prénom								
	<i>Education et vie scolaire</i>			<i>Elèves</i>			<i>Parents</i>			<i>Professeurs</i>			<i>Atoss</i>			<i>Equipe Direction</i>			<b>Explication</b>								
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3									

**1 - La relation aux groupes :**

Capacité à faire passer l'information																			
Capacité à organiser avec méthode et efficacité																			
Capacité à repérer les situations problèmes																			
Capacité à favoriser l'expression																			
Capacité à prendre des décisions																			

**2 - La relation à l'élève**

Capacité à repérer les élèves en difficultés																			
Capacité à favoriser un climat de confiance																			
Capacité à expliquer la portée d'un contrat																			
Capacité à analyser un dossier scolaire																			
Capacité à exercer l'autorité																			

**3 - Le CPE dans l'EPL**

Capacité à écouter et à prendre en compte																			
Capacité à négocier																			
Capacité à convaincre																			
Capacité à rendre compte																			
Capacité à comprendre le fonctionnement global d'une organisation																			

**4 - Le CPE et la vie scolaire**

Capacité à organiser son travail																			
Capacité à analyser les besoins																			
Capacité à prendre en compte les contraintes																			
Capacité à organiser la concertation																			
Capacité à organiser une équipe																			
Capacité à gérer les conflits																			

<p><b>Avis général sur l'aptitude à exercer la fonction de CPE :</b></p>	<p>A.....                  le.....  <b>Le Conseiller tuteur</b></p>
--	---

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**

**APPRECIATION ET AVIS DES FORMATEURS DE L'ENESAD  
SUR LE CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION STAGIAIRE**

SESSION :

STAGIAIRE	AFFECTATION
<p><b>1 – Identifiant</b></p> <p><input type="checkbox"/> Madame(1)</p> <p><input type="checkbox"/> Mademoiselle (1)</p> <p><input type="checkbox"/> Monsieur (1)</p> <p><b>Nom</b> .....</p> <p><b>Prénom</b> .....</p> <p>Année de formation : .....</p> <p><b>Modalités d'accès au corps</b></p> <p>concours session (1) : <input type="checkbox"/> externe(1)</p> <p><input type="checkbox"/> interne(1)</p>	<p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><input type="checkbox"/> En situation (1)</p> <p>Adresse de l'établissement d'accueil :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

(1) cocher la case correspondante

## Liste des situations d'évaluation retenues

	A	B	C	D
<b><u>Situation n° 1</u></b> : Evaluation de la restitution des semaines thématiques				

<b><u>Situation n° 2</u></b> : Evaluation du stage en établissement d'enseignement				
--	--	--	--	--

<b><u>Situation n° 3</u></b> : Evaluation du stage hors établissement d'enseignement				
--	--	--	--	--

<b><u>Situation n° 4</u></b> : Evaluation du mémoire professionnel				
--	--	--	--	--

1 D = avis défavorable

2 C = avis défavorable

Chaque situation d'évaluation donne lieu à une fiche individuelle d'évaluation qui figure dans ce sous-dossier.

## Appréciation générale des formateurs ENESAD

Evaluateurs :

-  
-  
-

Date :

Signatures :

**Cette fiche ne doit pas être portée à la connaissance du stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.**

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**

**GRILLE D'APPRECIATION DU MEMOIRE PROFESSIONNEL**

SESSION :

**GRILLE D'APPRECIATION DU MEMOIRE PROFESSIONNEL**

**Thème du mémoire :**

.....  
.....  
.....

CAPACITES		-	-	+	++	EXPLICITATION								
<b>E C R I T</b>	<b>1. Produire une œuvre personnelle à finalité professionnelle</b> au travers de la conduite d'un projet lié aux fonctions de conseiller principal d'éducation et de sa présentation dans un document écrit. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer le thème du mémoire par rapport à sa propre représentation du métier de CPE (pertinence ...).</li> <li>- Présenter une réalisation originale à partir du contexte de l'établissement de stage (implication, engagement).</li> <li>- Rassembler les informations indispensables au traitement du thème (bibliographie, prise d'initiatives, réflexions).</li> <li>- Mettre en œuvre une démarche rigoureuse d'analyse et de synthèse en vue de la réalisation du mémoire.</li> </ul>													
	<b>2. Maîtriser l'expression écrite</b> Seront pris en compte l'orthographe, la syntaxe et la construction du document.													
<b>O R A L</b>	<b>3. Soutenir son travail oralement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter dans un temps imparti la problématique générale du mémoire en mettant en évidence les éléments principaux permettant d'engager un débat.</li> <li>- Maîtriser les moyens d'expression et de communication pour présenter le mémoire.</li> <li>- Argumenter et débattre.</li> </ul>													
						<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">A</td> <td style="width: 25%;">B</td> <td style="width: 25%;">C</td> <td style="width: 25%;">D</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	A	B	C	D				
A	B	C	D											

Les évaluateurs :

- M
- M
- M
- 

Date :

Signatures :

**NB :** Chaque correcteur disposera du document descriptif des mémoires et de la grille critériée d'aide à son élaboration.

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**

**FICHE D'EVALUATION N° 1**

*(remplir une fiche par stagiaire et par situation d'évaluation)*

SESSION :

nom du CPE stagiaire :

**Descriptif de la situation d'évaluation :**

Conception d'un dossier concernant une question de vie scolaire.

**Production attendue :**

Dossier documentaire conçu en lien avec un module thématique ou déterminé avec les responsables de la formation

**Critères d'évaluation et niveaux d'exigence :**

1 - Capacité à organiser des informations et des documents d'origines diverse sous forme d'un dossier structuré selon une problématique construite à partir soit d'un cas ou d'une situation rencontrée dans l'établissement soit d'une question générale d'éducation.

2 – Capacité à justifier, analyser et commenter les documents ou les évènements présentés dans le dossier.

3 – Capacité à construire une bibliographie commentée en référence à la question traitée.

**Appréciation d'ensemble :**

A	B	C	D

Evaluateurs :

Date :

Signatures :

**Cette fiche ne doit pas être portée à la connaissance du stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.**

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**

**FICHE D'EVALUATION N° 2**

(remplir une fiche par stagiaire et par situation d'évaluation)

SESSION :

nom du CPE stagiaire :

**Descriptif de la situation d'évaluation :**

Réalisation d'un stage d'observation du pôle « vie scolaire », d'une durée d'une semaine dans un établissement d'enseignement.

**Production attendue :**

Présentation, sous une forme laissée au choix du stagiaire, et à partir de la situation observée dans l'établissement, du questionnement professionnel du CPE stagiaire.

**Critères d'évaluation et niveaux d'exigence :**

- 1 – Etre capable de justifier le choix du terrain de stage.
- 2 – Capacités à présenter et à analyser les observations réalisées pendant le stage.
- 3 – Capacité à élaborer un questionnement professionnel pertinent du point de vue du futur CPE

**Appréciation d'ensemble :**

A	B	C	D

Evaluateurs :

Date :

Signatures :

Cette fiche ne doit pas être portée à la connaissance du stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.

MINISTERE CHARGE DE L'AGRICULTURE  
DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation**

**FICHE D'EVALUATION N° 3**

*(remplir une fiche par stagiaire et par situation d'évaluation)*

SESSION :

nom du CPE stagiaire :

**Descriptif de la situation d'évaluation :**

Réalisation d'un stage hors établissement d'enseignement.

**Production attendue :**

Présentation, sous une forme laissée au choix du stagiaire, et à partir de la situation observée dans la structure d'accueil, du questionnement professionnel du CPE stagiaire.

**Critères d'évaluation et niveaux d'exigence :**

- 1 – Etre capable de justifier le choix du terrain de stage.
- 2 – Capacités à présenter et à analyser les observations réalisées pendant le stage.
- 3 – Capacité à élaborer un questionnement professionnel pertinent du point de vue du futur CPE

**Appréciation d'ensemble :**

A	B	C	D

Evaluateurs :

Date :

Signatures :

**Cette fiche ne doit pas être portée à la connaissance du stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE**

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Inspection de l'Enseignement Agricole

Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation – Année scolaire ....

**EVALUATION et AVIS DE L'INSPECTEUR  
« VIE SCOLAIRE »**

**CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION STAGIAIRE ISSU DU CONCOURS EXTERNE - INTERNE**

Nom : Prénom: Naissance : / /

---

---

**ETABLISSEMENT**

Adresse :

Numéro de téléphone :

Département :

Région :

---

---

**INSPECTION**

Effectuée par

**, Inspecteur de l'Enseignement Agricole  
à compétence générale, Etablissement et vie scolaire**

le à

---

---

**APPRECIATION ET AVIS GENERAL**

signature de l'inspecteur

**Cette fiche ne doit pas être portée à la connaissance du stagiaire ; ce dernier pourra la consulter uniquement à l'issue de la procédure de titularisation c'est à dire après la 2<sup>ème</sup> délibération du jury.**